



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1662

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 21 mars 2022, le règlement numéro 1662 intitulé : « **Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 600 000 \$ pour les travaux de construction et de réfection des infrastructures 2022** ».

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 11 mai 2022 et entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 8 juin 2022.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville